

Vol. 2, No. 1
Juin 2025

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 2, No. 1, 2025

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureïma

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengeleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Koffi Arcel BOUSSOU : La polygamie à Athènes à l'époque classique : pratique interdite	14-26
Ouollo Adama TOURÉ : La coopération militaire entre États : l'exemple des cités grecques d'Europe et d'Asie entre le III^e et le II^e siècle avant notre ère	27-50
Amin Angéline KOUAMÉ, Bi Tra Olivier TRA, Moussa PARÉ : Le portrait des guerriers turcs d'après Jean de Joinville (1248-1250)	51-66
Médjo DAHOUE, Yao Adjoumani Victor MANZAN: Le paradoxe des relations entre Saladin et Richard Cœur-de-Lion vu par les chroniqueurs arabes	67-82
Adjoua Juliana KOUAKOU : Genèse du féminisme à travers les œuvres artistiques des femmes au Moyen Âge occidentale	83-93
Ta Narcisse Tra BI, Nene Landry Tra BI : Les Luenou, origine, migration et formation : XV^e - XVI^e siècle	94-115
Sonia-Estelle BOUA : L'exil de Soundjata d'après Djibril Tamsir Niane dans <i>soundjata ou l'épopée mandingue</i>	116-128
Yao Jean Marc KOUAKOU : Contribution à l'étude des conquêtes de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali	129-140
Sylla ANZOUMANAN : Diplomatie religieuse d'Askia Mohammed I^{er} : du pèlerinage à la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman	141-159
Agossou Arthur VIDO, Kouassi Raguin KOUASSI : La circoncision dans l'histoire des peuples du golfe du Bénin (XVI^e-XIX^e siècles)	160-178
Maïmouna BAMBA : Les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) de 1990 à 2012	179-190
Tiégbè TOURÉ : Les Lekra, un peuple tagbana en pays koro du XVI^e siècle à 2022	191-213
Nahoua Karim SILUÉ : Résurgence des coups d'État en Afrique de l'ouest : recul démocratique ou manifestation d'une souveraineté retrouvée ?	214-225
BABAROU : La mendicité dans les quartiers populaires de la ville de Maroua (1973-2023)	226-244
Solenko GNENDA: La religion dans l'espace politique au Togo : nouvel opium du peuple ?	245-259
Dominique BAKOUAN : Gare ferroviaire et développement urbain de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : des origines à 1960	260-282
Hamidou ZAMBILOU, Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA, Adama DIABATE : Gouvernance locale et rôle des acteurs : cas de la commune rurale de Kalabancoro	283-297

Makoura BAMBA, Gnazebo Hilaire MAZOU, Asseman Médard KOUA : Profils biophysique et sociaux des personnes vivant avec des maladies mentales et l'épilepsie (pvmme) à Brobo (Côte d'Ivoire)	298-314
Michel Assoumou NSI : L'Église universelle du royaume de dieu au Gabon (1997-2019) : territorialité et stratégies d'implantation	315-329
Djibril BALDE : Artefact comme produit d'une identité reconstruite dans <i>Les désorientés</i> (2012) de Amin Maalouf et <i>La ballade du calame</i> (2015) de Atiq Rahimi	330-345
Bi Youan Firmin IRIÉ : Bouaflé et la répression coloniale du 07 janvier 1950	346-358
Pénissonguita SORO: Les prétentions califales dans la conquête marocaine de la boucle du Niger (1591-1630)	359-370
Roseline Gbocho N'DA : Les pratiques magico-religieuses dans la cybercriminalité en Côte d'Ivoire	371-382
Boureima SANA : Éducation et force de l'État : la médiation par la citoyenneté	383-394
Youssef DIARRASSOUBA : Staging the Wounded Self: Cinematic Aesthetics and Corporeal Memory in <i>This Mournable Body</i> by Tsitsi Dangarembga	395-409
Lucien MANOKOU, Fabrice Nfoule MBA : L'Assemblée nationale et la consolidation/déconstruction de l'État postcolonial au Gabon pendant le monopartisme (1968-1990)	410-429
Kan Yannick YEBOUE : Les Baoulé suamenle de Taabo, une société lignagère akan à double filiation et à accentuation patrilinéaire	430-438
Kouamé Dominique KOUASSI, Atta Kouame Jacob BRINDOUMI, Moro Jean Martial AHORO : L'inertie de l'état ivoirien face à la piraterie maritime (1981-2017) ...	439-462
Wokado Mohamed SAKO : Sassandra dans l'émergence de l'immigration clandestine en Côte d'Ivoire (1947-1980)	463-478
Lassina SIMPORÉ, Ibrahima OUIBGA : La guerre chez les <i>Moose</i> de <i>Waogdgo (Ouagadougou)</i> Burkina Faso	479-498
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI : Théorie critique et rationalisation de la société	499-510
Marcel GUIGMA, Mahama OUATTARA : L'idée d'homme nouveau chez Ébénézer Njoh-Mouelle et l'art comme moyen de désaliénation de l'être-africain	511-528
Alassane DIABATE, Dally Luc Olivier ZITIEOUROU : Le comité de développement du quartier mairie II d'Adjamé : entre reconnaissance et contestations (1988-2010)	529-542
Abou DAPPAH : Des communautés économiques régionales à la Zlecaf : la longue quête de l'intégration par l'Afrique	543-561

Yao Lopez DJE : L'économie ivoirienne à l'épreuve des multinationales de 1960 à 2022	562-575
Kanga Gerard Brice ESSE : Les effets politiques et économiques de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations (CAN) en Côte d'Ivoire en 1984	576-594
Moriba DEMBÉLÉ : Une intégration ouest-africaine : la Semaine Tripartite entre Kédougou, Mali et Kéniéba de 1980 à 2024	595-619
Yolande THIBAUT-MPOLO, Béatrice Perpétue ONDONGO OKOUA, Eloge Symplice MAHOUNGOU MOUMBOUILLOU, Maurice NGOLOYAKALI : Quel encadrement pédagogique dans la circonscription scolaire de Boundji en république du Congo ?	619-640
Demba SIDIBÉ : Samory : décryptage d'une révolution militaire africaine (1879-1892)	640-669

Les Baoulé suamenle de Taabo, une société lignagère akan à double filiation et à accentuation patrilinéaire

Kan Yannick YEBOUE

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké
yebkanyan@gmail.com

Résumé

Les Baoulé suamenlé sont généralement considérés comme une société matrilineaire, marquée par une organisation en matrilignage. Cet article met en question ce modèle à travers un examen systématique et historiographique des traits patrilinéaires de la société baoulé suamenlé, tel qu'ils se manifestent dans le droit de succession. Il semblerait que l'individu soit simultanément inscrit dans deux groupement de parenté, et ces deux lignées n'ont ni la même signification, ni la même importance. Nous analyserons le système de parenté dans la société baoulé suamenlé à travers une démarche méthodologique rigoureuse basée sur diverses sources.

Mots clés : parenté, matrilineaire, patrilinéaire, Baoulé suamenlé

Abstract

The Baoule suamenle generally considered to be a matrilineal society, characterized by uterine lineage organization. This article questions this model by means of a systematic and historiographic assessment of the patrilineal traits of baoule suamenle society as they are manifest in rules of inheritance. It would seem that the individual is simultaneously registered in two kinship groups, and these two lineages have neither the same significance nor the same importance. We will analyze the kinship system in Baoulé suamenle society using a rigorous methodological approach based on various sources.

Keywords : Kinship, Matrilineal, Patrilineal, Baoule suamenle

Introduction

Les Baoulé Suamenlé forment un ensemble d'humains assez original installés à la pointe sud du territoire baoulé, au centre de la Côte d'Ivoire. Ils y constituent une ethnie Baoulé Assabou (Akan). La situation géographique de leur territoire, la localité de Taabo, historiquement le bas-Bandama qui se caractérise par le bassin inférieur du fleuve Bandama, a longtemps été un espace de convergences de nombreuses populations d'origines diverses composées d'Akan, de Krou et de Mandé sud.

Le peuple Baoulé Suamenlé est le résultat d'un brassage de populations d'origines asante suamanla (suamara), akpatuifoè et aklowoufoè qui s'étaient établies sur cet espace entre la fin du XVIIIe siècle et la première moitié du XVIIIe siècle. Avec leur hôte, les Dida watta, des alliances matrimoniales se nouent. Des scissions entraînaient au fil du temps une extension spatiale et territoriale et l'édification d'une culture qui est la synthèse de cultures différentes. Cela s'est traduit par l'adoption par ses différentes communautés de système de parenté binaire. Ainsi, par l'intermédiaire du lignage de sa mère ou de son père, l'enfant se trouve inscrit dans

deux groupements de parenté, et ces deux lignées n'ont ni la même signification, ni la même importance. Cela n'a pas toujours été ainsi. Bien que moins mise en lumière, l'organisation sociale duale des Suamenlé mérite une attention particulière. Partant de cette parenté sociale duale des rapports entre alliés matrimoniaux, on peut s'interroger sur la façon dont les Baoulé Suamenlé appréhendent la coexistence de la matrilinearité et la patrilinearité. Précisément, comment cette dualité sociale fonctionnelle se traduit-elle dans la vie de l'individu ?

Notre objectif est de montrer qu'à l'instar d'autres peuples akan de Côte d'Ivoire, les Baoulé Suamenlé pratiquent une double parenté ; ce qui pourrait être une particularité chez les Baoulé. Pour y parvenir, nous nous sommes appuyés sur une démarche méthodologique basée sur l'analyse de corpus d'une documentation composée d'ouvrages, de thèses, d'articles scientifiques et d'enquêtes orales dont les résultats sont amplement détaillés dans notre thèse de doctorat (K.Y. Yeboue, 2023 : 430). Cette démarche fait surtout appel à la confrontation des sources et au recoupement des faits. On pourra certainement trouver que l'approche emprunte certes des savoirs théoriques, mais elle est surtout sociologique. Une telle approche permet au mieux de cerner les contours de la construction de l'espace des communautés en présence et les évolutions sociales. Par conséquent, l'étude élucidera en premier les trames de la formation du peuple baoulé suamenlé à travers les brassages entre les anciennes et nouvelles populations. Nous examinerons, pour finir, le contexte de l'adoption d'une telle parenté binaire et le cadre d'application de l'une ou l'autre parenté dans l'organisation sociale.

1- Des origines des Baoulé Suamenlé à leur installation à Taabo

La formation du peuple suamenlé est le résultat de brassage de populations venues du Ghana entre le XVIIe et XVIIIe siècle. Leur rencontre donne à l'organisation sociale un caractère singulier.

1.1- Un peuplement ancien de l'espace baoulé suamenlé

La formation de l'ethnie baoulé suamenlé en Côte d'Ivoire, de date récente, remonterait au XVIIIe siècle. Résultat de brassage de populations, ils sont constitués d'*akpatuifoè*, *aklowou* et *asante suamenlé* venus d'horizons divers entre le XVIIe et XVIIIe siècle. La région méridionale du bassin inférieur du fleuve Bandama, vide presque et ouverte, abritant une double végétation de forêt-savane était considérée comme une terre non-habité, une zone favorable à l'établissement humain. Ces peuples étaient à la recherche d'espace pour s'isoler afin d'éviter les conflits armés qui auraient entraîné la perte de populations. En effet, les groupes résiduels *akpatuifoè* et *aklowoufoè* constituent la première couche de population à s'y installer. Leur

présence remonterait à la fin du XVIII^e siècle. D'après les traditions orales, leurs habitats se localisaient respectivement près des actuels villages d'Ahouati et Taabo-village. Selon la tradition, ils proviendraient de nulle part. Ils seraient sortis des terres qu'ils occupent. C'est Dieu qui les aurait placés sur cet espace (K. Y. Yeboue, 2023 : 44).

Ici se pose le problème de l'origine des Akpatuifoè et Aklowoufoè. Sortir de la terre est apparemment invraisemblable, mais en fait nous pensons qu'il pourrait s'agir de grotte qui servait d'habitation à ces populations au moment de l'arrivée des Suamenlé ou un symbole d'autochtonie. Ces récits attestent très certainement l'ancienneté de l'occupation de l'espace par ces peuples. En effet, Allou écrit qu'ils proviendraient de la migration pré-akan appelée *Akpafu-Ga-Krobo-Adele-Avatime* (R. K. Allou, 2002 : 670). Les composants de cette migration proviennent d'un espace géographique assez vaste touchant la plupart des communautés côtières de la Gold Coast et ceux de l'intérieur des terres.

Les Akpatuifoè de leur lignage originel *Akpati* sont une composante du peuple Kpaman. Les Kpaman seraient en réalité des Akpafu du grand groupe Guan. Il semblerait que vers la fin du XII^e siècle, les Guan commencèrent leur longue marche migratoire qui les mène du Nord du Ghana aux régions situées le long du fleuve Volta et des plaines d'Accra, dans les collines d'Akwapim (Fynn, 1975 : 101). Christaller aborde de l'existence d'un royaume guan qui se serait étendu des plaines d'Accra au pays bron, en passant par les plaines de l'Afram. Ils étendent leur influence dans toute la région située entre la Volta et le Mono, des régions montagneuses du Danyi jusqu'à la côte. Les Aklowou sont, eux, une fraction du grand groupe Krobou d'Oress Krobou. Ils surviennent probablement des courants migratoires des peuplades pré-akan venues du Nord. Leur origine se situerait aux alentours des plaines de Lolovo dans la localité de Tougoulogo où ils ne purent éviter les conflits internes. Ils s'établirent entre les Monts Akwapim, la Volta et les régions côtières et les hauts plateaux Krobo. Ils contribuèrent à l'émergence de l'espace Ga-Adangbé (N. T. Gayibor, 1997 :127).

Leur départ de leurs foyers originels est consécutif aux raids esclavagistes et aux visées expansionnistes des puissants royaumes Ewe et Akwamu dans leur espace vital. Ils avaient fui les territoires sous influences des Akwamuhene après avoir été pressurés, raziés et vendus en esclaves aux puissances européennes présentes sur la côte ghanéenne dans la mise en valeur du nouveau monde. Des fractions du clan Kpaman et Krobou s'installèrent dans le périmètre de Tiassalé en bordure du fleuve Bandama où ils contribuaient à donner naissance aux sous-groupes *akpatuifouè* et *aklowoufoè*. Après cette installation vinrent les Asante Suamenlé.

2.2- Les Baoulé Suamenlé, un noyau Asante Suamara de Dadièso

Les Baoulé Suamenlé sont une fraction du grand peuple Asante Suamara de Dadièso. Dadièso est une localité de l'Aowin, dans la Côte de l'Or. Les traditions orales des Suamara de Dadièso font venir leurs ancêtres de la cité-Etat de Kenyase, dans le Juaben. Henriette Diabate situe la localité de Kenyase à la frontière Nord du Denkyira et à l'Est de Kumase (H. D. Diabate, 1984 : 629). Leurs ancêtres auraient trouvé une région peu peuplée quand ils arrivèrent de Kokofu (*Adanse*) pour s'y installer (Kenyase Stool History, 1964 : 6). Leur arrivée et installation dans l'Ebrossa faisaient suite au raid meurtrier du chef de guerre Ebiri Moro en mars 1718 dans l'Asante, en l'absence de l'*Asantehene* Opoku Ware. H. D. Diabaté (1984 : 316) apporte des précisions utiles :

Les Asante étaient partis pour la guerre d'Akim mais, avant qu'ils ne soient de retour, Ebele Emolo était allé massacrer la reine-mère et commettre d'autres exactions à Kumase (...) Nannan Yentunmin était le neveu de Nannan Osei Tutu. (...) Nannan Yentunmin devait retrouver Ebili Molo. Nous le cherchâmes partout mais, ne le trouvâmes pas (...) Nous rencontrâmes les Baule dont le chef était Taa Ajo. Nous rencontrâmes aussi Bennie Ackaa qui était aussi un chef des Ace. Les Baule nous firent la guerre, ils refusèrent de nous permettre de passer pour retrouver Ebele Emolo (...) Nous fûmes victorieux.

À la poursuite d'Ebiri Moro, les Asante Suamara durent guerroyer contre les Baoulé ahali dirigés par la reine Taa (*Tano*) Adjo et des Ace (*Akye*) avec à leur tête Bennie Ackaa (*Oben Aka*). Lorsque débuta la grande migration des Baoulé Assabou conduite par la reine Ablaha Pokou en direction de la Côte d'Ivoire en 1721, plusieurs groupuscules de peuples sans liens véritables les ont rejoints. Les Baoulé Ahali auront à leur trousse des guerriers asante suamenlé qui mènent des raids dans la région de Tiassalé. Ainsi, « *les Baoulé ahali futurs Elomouen sont victimes d'agresseurs dont les traditions orales ignorent l'identité, et se contentent de dire qu'il s'agit des Asante (...)* » (S. M. Bamba 1978 : 278). La reine Akoua Boni succéda à Ablaha Pokou et dépêcha Adje Boni pour conduire les expéditions victorieuses contre les Asante Suamenlé. Les Asante suamenlé se greffent sur les premiers habitants susmentionnés pour donner naissance au peuple et à l'ethnie Baoulé Suamenlé. Ces peuples se caractérisent par leur diversité structurelle.

2- Les fondements d'une parenté duale des sociétés baoulé suamenlé

La formation du sous-groupe ethnique baoulé suamenlé est le fait de l'incorporation pluriethnique d'individus de cultures, d'origines différentes essentiellement lignagères. Deux types d'organisation sociale caractérisent ces peuples.

2.1- Une diversité de structures sociales

Les deux sociétés en présence n'ont pas le même système de filiation. Ainsi, les dynamiques de sociabilité sont utiles à l'analyse des évolutions. Les populations anciennes sont patrilinéaires alors que les Suamenle sont matrilineaires. En effet, les groupes résiduels dont les Akpatuifoè et les Aklowoufoè se rattachent aux sociétés agnatiques dans lesquelles les relations lignagères, conçues en termes de groupe de descendance, jouent un important rôle. Ils font référence à une succession en règle patrilinéaire, exogamique et construite autour d'ancêtre commun. Leur système donne la primauté à l'homme. Ils semblent le justifier par le paiement de la dot. La dot marque le passage de la femme de son lignage d'origine à celui de son époux. Tant que cela n'est pas fait, les enfants qu'elle procréera appartiendront aussi au lignage paternel auquel elle appartient de droit (S. M. Bamba, 1978 : 365). L'accomplissement des rites du mariage, notamment le paiement de la dot détermine donc la paternité sociale et juridique des enfants d'un couple à la différence des sociétés matrilineaires où l'on n'insiste pas sur l'accomplissement de cet acte juridique. S'il cette coutume n'est pas accomplie, les enfants issus d'une telle union appartiennent à leur oncle utérin qui est alors le père social (K. Y. Yeboue, 2023 : 173). Ainsi, ces sociétés résiduelles akpatuifoè et aklowoufoè privilégiaient, dans leur parenté, les agnats c'est-à-dire les parents du père et les descendants dont le premier fils était le dépositaire légal. Ce dernier héritait du pouvoir spirituel et temporel tandis que les biens étaient répartis entre tous les enfants mâles. Ce qui n'est pas le cas dans les sociétés type matrilineaire comme celle des Asante Suamenlé, dont ils ont été victimes de la domination et qui fait qu'ils tendent à perdre leur identité culturelle.

Quand les sociétés akan comme celles des Baoulé sont de celles de type lignagère fondé sur la matrilinearité. Leur système de parenté s'inspire du modèle akan et de sa terminologie. La filiation matrilineaire semble se justifier par le doute sur la paternité d'un enfant. Car, si on ne peut discuter de la maternité d'un enfant, il est possible que son père reconnu ne soit pas son père biologique. Ainsi, on est toujours sûr d'être le fils de sa mère, tandis qu'on n'est jamais si sûr d'être le fils de son père. Il en réalise une variante où, dans les principes, la descendance matrilineaire estompe la parenté patrilinéaire et où, dans la pratique, la parenté est reconnue selon un système cognatique, mais valorise, notamment dans la dévolution des biens et des fonctions, la parenté utérine (*bla ba et neveu utérins*). En réalité, la parenté socialement efficace est reconnue autant par rapport au groupe de résidence et par le principe de descendance unilinéaire et rigide. En jouant sur cette différence de filiation, un individu peut appartenir à

deux lignages différents. C'est sur ce point que les individus dans la société suamenlé vont jouer pour s'assurer le contrôle des biens.

2.2- La parenté duale des Baoulé suamenlé, une rencontre des deux filiations distinctes

L'hétérogénéité à l'origine de la formation du peuple baoulé suamenlé a conféré à leur parenté des traits originaux, en raison de la nécessité, pour les Asante Suamara de composer avec les populations résiduels akpatifoè et aklowoufoè trouvés installés. Au moment de l'installation des Baoulé suamenlé, l'assimilation, par la pratique des alliances matrimoniales, fut le moyen spécifiquement appliqué dans de nombreux cas. Les groupes issus des lignages qui les constituaient se retrouvaient absorbés dans les lignages matrilineaires des Suamenlé. Dans le souci de conserver les biens au sein de la famille ou du lignage, les enfants nés de ces unions retournaient à priori dans le lignage de leur père et assumaient la continuité de celui-ci. Cela pouvait s'agir d'un cas de lignage matrilineaire lorsqu'il a une origine baoulé suamenlé ou d'un cas patrilinéaire dans les lignages étrangers absorbés. A juste titre, s'il est douteux que les peuples dida mamini soient d'origine Baoulé suamenlé, il est par contre certain qu'ils ont absorbé des lignages Suamenlé et vice-versa (J. N. Loucou, 1984 : 112), et cela favorise des emprunts culturels à différents niveaux comme il est le cas dans cette étude. Il est une évidence que les Baoulé Suamenlé ont adopté certains traits culturels propres aux peuples dida voisins immédiats, dont les Watta de la région de Hiré.

Par ailleurs, en retraçant l'histoire des contacts entre ces peuples, les informateurs ont toujours tenté de replacer les individus dans un groupe d'appartenance ; expliquant la place relative de chacun dans sa famille, sa lignée ou par rapport aux groupes desquels ils étaient distincts. La référence à laquelle ils ont fait le plus souvent allusion (certainement parce qu'elle représente un degré de pertinence mais aussi parce qu'elle est peut-être plus compréhensible) est ce qui explique l'adoption de cette parenté double. La rencontre des Asante Suamara avec les groupes résiduels akpatuifoè et aklowoufoè a en fait conduit à assimiler des segments de lignages patrilinéaires dans le système lignager akan. Tous les enfants nés de ce brassage ont été intégrés au groupe ethnique. C'est certainement en raison de cette assimilation que l'on retrouve peu de mentions faites de ces peuples précurseurs dans les discours sur la formation et que la mention de leurs noms de lignage ou de clans s'avère impossible. Il arrive alors que les individus appartiennent de fait à la lignée de leur père ou de leur mère et pratiquent la patrilinéarité ou la virilocale.

Nous sommes en présence de systèmes de parenté classificatoire issues d'alliances soit avec les segments collatéraux du côté matrilinéaire (c'est-à-dire l'ensemble des alliances contractées au travers des différentes épouses), soit avec les autres lignées, voire d'autres groupes linguistiques et culturels déjà en place. Ces différents niveaux de parenté se trouvent emboîtés dans l'organisation sociale des peuples Suamenlé au niveau des villages dans les familles nucléaires ou sous-lignages. Leur imbrication est très importante à faire. En effet, dans la nature des échanges, cela ne traduira pas les mêmes obligations réciproques ou les mêmes moyens de coercition. Les Suamenle qui, autrefois étaient une société lignagère akan matrilinéaire, accordèrent alors une importance à la filiation patrilinéaire.

3- De l'interprétation de la coexistence d'une parenté duale fonctionnelle dans l'organisation sociale des Baoulé suamenlé

Du point de vue historique la fondation de l'espace Suamenle résulte de la convergence des trois courants krou_dida, mandé_gouro et akan_baoulé. L'antériorité historique des Dida et des Gouro d'une part et d'autre part la situation géographique des Suamenle par rapport à ces deux peuples nous conduisent à affirmer que dans cette convergence de courants culturels, les Akan notamment les Baoulé Suamenle ont réussi à imposer une domination linguistique et idéologique aux autres.

En effet, les Suamenlé installés dans la localité de Taabo sont une société lignagère akan d'origine matrilinéaire. Mais, l'importance peut dépasser celle des liens agnatiques quant à leur valeur affective et leur rôle dans les réseaux de solidarité, phénomènes bien connus d'autres sociétés patrilinéaires. Il en va de même pour le privilège du neveu utérin et la référence à une aïeule commune dans l'organisation interne des groupes agnatiques. Le neveu assure en partie la direction morale du lignage et le contrôle du patrimoine commun dans la logique matrilinéaire (S. Marmier, 1965 : 149). Le matrilignage demeure un référent pour toutes les questions qui concernent les biens et les activités économiques. L'oncle maternel reste détenteur du droit *in personam* sur le fils du mari de sa sœur. La relation entre le neveu utérin et l'oncle reste complémentaire. Mais, l'individu à l'étroit dans le cadre rigide que lui impose son matrilignage, peut à tout moment s'en échapper et chercher une compensation de divers genres dans son patrilignage (K. Y. Yebooue : 369). Cette relation est en réalité une soupape de sécurité pour l'individu dans un cadre social bien rigide.

Des nuances présentes l'évolution dans leur système de parenté. En effet, dans leur système de parenté, il semble que parfois, les individus naissent et gardent des liens forts aussi

bien de leur matrilignage que de leur patrilignage. Un enfant né dans le mariage demeure membre du lignage de la mère et de son père. Par l'intermédiaire du lignage de la mère et de son père, l'enfant se trouve simultanément inscrit dans deux groupements de parenté, et ces deux lignées n'ont ni la même signification, ni la même importance. Ils justifient le respect de la filiation patrilinéaire par les divers rapports qu'entretient le neveu présomptif avec l'oncle utérin. Car pour eux, s'il reste difficile voire impossible à discuter de la maternité d'un enfant ; par contre dans leur société, généralement aucun neveu n'approche, ne vit ou encore n'a de relation étroite quel qu'en soit le genre avec son oncle. Un éclairage est apporté par un informateur du village de Taabo qui dit ceci :

« Avec tes fils et tes frères, tu vis et tu travailles, si tu meurs, n'est-ce pas ton frère et tes fils qui vont t'enterrer ? C'est ton frère et tes fils qui t'enterrent ! C'est donc par leur labeur, qu'ils accroissent le patrimoine familial et lignager. Ils doivent ainsi percevoir la récompense de leur labeur » (K. Y. Yeboue, 2023 : 326).

Les relations entre le neveu et l'oncle utérin sont l'argument principal avancé pour expliquer et justifier le basculement de système d'organisation sociale. C'est au lignage agnatique qu'appartient socialement l'enfant, malgré la primauté reconnue aux liens biologiques utérins. La fille est donnée en mariage par le patrilignage. Cette propriété s'explique par la prééminence sociale de l'homme (remarquée aussi loin qu'on a pu remonter dans le temps) et aussi, par l'octroi de la dot. La protection et sauvegarde des biens qui restent indivis (terres, champs, maisons, etc.) revenait au lignage agnatique. Le neveu hérite des biens au moment du lègue des biens d'un défunt mais au compte des héritiers légitimes qui sont les fils. Il appartient au frère du défunt de veiller sur la descendance ainsi que les biens. C'est en ligne agnatique qu'appartiendrait désormais socialement l'enfant, malgré la primauté reconnue du lien biologique utérin (P. Etienne, 1971 : 206).

A notre avis, ces exemples de transmissions agnatiques peuvent être considérés comme des déviations qui ne relèvent pas d'un système Suamenlé en tant que tel. On pourrait les traiter comme effets d'une influence externe, en l'occurrence des voisins dida watta ou des peuples akpatuifoè et aklowoufoè absorbés ; d'où une évolution récente, symptôme de l'affaiblissement du système matrilinéaire par les brassages. Il s'en suit que la filiation agnatique en pays Suamenlé, quelle que soit par ailleurs son importance, peut être négligée pour la classification de l'organisation sociale. La règle de filiation matrilinéaire est la clé de l'organisation sociale asante (Fortes, 1950 : 254). Le principe donc d'héritage bilinéaire est largement soutenu par les traditions orales en pays suamenlé.

Conclusion

Notre étude sur le système de parenté en pays Baoulé Suamenlé, nous a permis de nous plonger dans l'univers social et culturel du peuple. Il semble que chez les Suamenlé, la parenté est bien plus étendue et incorpore des éléments autres que la filiation en ligne utérine. En effet, bien que la filiation soit matrilineaire originellement, la ligne patrilinéaire est d'importance. Et donc, le peuple baoulé suamenlé est une société akan lignagère à double filiation sociale due au brassage et les influences culturelles qui ont eurent lieu lors de sa formation. Ce système de parenté qui associe à la fois matrilineaire et patrilinéaire consacre une rupture avec la sacro-sainte tradition akan matrilineaire, qui consacre la primauté à la ligne utérine. La société baoulé suamenlé, à forte prédominance patrilinéaire, est en contraste marqué avec les sociétés matrilineaires akan. Ce changement est tout à fait plausible, étant donné l'interdépendance entre le droit du neveu sur l'héritage de l'oncle et le droit réciproque de l'oncle de mettre en gage le neveu.

Par-ailleurs, le système de parenté et d'alliance contrôlait l'échange matrimonial entre les groupes lignagers et organisait la production dans les communautés domestiques. Mais quelle que soit l'importance relative des lignages dans le mode de filiation bilinéaire, selon les catégories sociales, il est possible que les institutions communautaires n'aient pas subi trop de changements.

Références bibliographiques

- AKINDES, F, 2003 (dir), « Le lien social en question dans une Afrique en mutation », Josiane Boulad-Ayoub et Luc Bonneville, *Souverainetés en crise*, Collection : Mercure du Nord, Québec, l'Harmattan et Les Presses de l'université Laval, pp 379-403.
- ALAIN Marie, 1972, « Parenté, échange matrimonial et réciprocité (II) », in *L'Homme*, tome 12, n°04 pp.5-36.
- ALLOU Kouamé René, 2002, Histoire des peuples de civilisation Akan, des origines à 1874, thèse de doctorat d'Etat, Abidjan, Université de Cocody, 1515 p.
- BAMBA Sékou Mohammed, 1978, *Bas-Bandama précolonial : une contribution à l'étude historique des populations d'après les sources orales*, thèse de doctorat, université Paris I, Panthéon-Sorbonne, Paris, 567 p.
- CHAUVEAU Jean Pierre, 1974, « Système de parenté et la reproduction des groupes locaux chez les Baoulé », *Cahier d'Etudes Africaines*, n° 86, pp. 1-23.
- Etienne P, 1970, « Essai de représentation graphique de l'alliance matrimoniale », in *L'Homme*, tome 10, n° 04 : pp. 35-52.
- Etienne P et Etienne M, 1971, « A qui mieux mieux » ou le mariage chez les Baoulé », *Cahier ORSTOM*, série sciences humaines, volume VIII, n° 2, pp. 165-186.
- Par les étudiants de la 2ème année du Duel (1975-1976), 1977, « Essai monographique du village de Taabo », *Kasa bya Kasa*, IES université d'Abidjan, pp. 19-66.
- YEBOUE Kan Yannick, 2023, Histoire d'un sous-groupe Baoulé : les Suamenlé de taabo du XVIIIe siècle à 1960, Thèse unique de doctorat, université Alassane Ouattara, 429 p.